



FICHE DE DONNEES DE SECURITE POUR LES ABRASIFS AGGLOMERES A LIANT ORGANIQUE

1. Identification du produit et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

1.1 Désignation du produit:

cut siastar, T8968.0115.3, T8968.0125.3, T8968.0180.3, T8968.0230.3

1.2 Application

Abrasifs agglomérés à liants organiques pour rectification/tronçonnage de matériaux divers.

1.3 Identification de la Société:

Suisse: sia Abrasives Industries AG, Mühlewiesenstrasse 20, CH-8501 Frauenfeld
Téléphone: +41 (0)52 724 41 11 Fax: +41 (0)52 724 45 50
CE: sia Abrasives Belgium NV SA, Z.5 Mollem 580, BE-1730 Mollem (Belgium)
Téléphone: +32 (2) 454 00 20 Fax: +32 (2) 454 00 21
E-mail: msds.ch@sia-abrasives.com

1.4 N° d'appel d'urgence

GIZ Nord Téléphone: +49 (0)551 19240

2. Identification des dangers

Non applicable

Les Abrasifs agglomérés à liant organique sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions de la Directive 1999/45/CE.

Voir également les sections 8 et 16.

3. Information sur les composants

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classifiés selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

	Nom	Numéro ELINCS/EINEC S	Numéro CAS	Plage de concentration	Classification
1	Fluorure d'aluminium et de potassium	262-153-1	60304-36-1	1 - 21%	Xn, Xi, R22-R36/37/38
2	cryolithe	239-148-8	15096-52-3	1 - 15%	T, N, R20/22-R48/23/25-R51/53

(Les Phrases-R sont listées en section 16)

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Voir également les sections 8 et 16.

Inhalation: impossible à cause de la forme du produit
Contact avec les yeux: impossible à cause de la forme du produit
Contact avec la peau: pas d'effet dangereux connu
Ingestion: improbable à cause de la forme du produit
Note destinée aux médecins Non disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie - prévention des explosions et des incendies

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO₂, en fonction des matériaux environnants

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Non applicable.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Suivre les instructions des fabricants de machines et les règlements nationaux applicables. De plus respecter les recommandations de sécurité du fabricant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Avant le meulage une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

8.1. Limites d'exposition et/ou valeurs limites biologique

Surveiller les limites des composants suivants

(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux pour les poussières)

	Nom	N° CAS	Spécifications	Limites de concentration (valeurs moyennes journalières)	Valeur à court terme	Remarques
1	Fluorure d'aluminium et de potassium	60304-36-1	2000/39/CE: SE, EE: CH, DE:	2.5 mg/m ³ fluorure (comme F) 2 mg/m ³ fluorure (comme F) 1 mg/m ³ fluorure (comme F)	AT: 12.5 mg/m ³ CH: 4 mg/m ³ NL: 3.5 mg/m ³ DE: 4x	
2	cryolithe	15096-52-3	2000/39/CE: SE, EE: CH, DE:	2.5 mg/m ³ fluorure (comme F) 2 mg/m ³ fluorure (comme F) 1 mg/m ³ fluorure (comme F)	AT: 12.5 mg/m ³ CH: 4 mg/m ³ NL: 3.5 mg/m ³ DE: 4x	

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion. Prendre en considération les règlements nationaux pour les valeurs limites de l'exposition aux poussières.

- 8.2. Contrôle et limites d'exposition
- 8.2.1. Contrôle d'exposition du poste de travail
- 8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protection auditives
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)
- 8.2.1.5. Protection corporelle : Porter des vêtements de protection.
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

9. Propriétés physico-chimiques

- 9.1 Etat physique: solide
- 9.2 Couleur: divers
- 9.3 Solubilité dans l'eau: minimale

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité

Les Abrasifs agglomérés à liant organique sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

Réactivité

- 10.1 Conditions à éviter:
Pas de décomposition en stockage normal.
- 10.2 Matériaux à éviter:
Pas de réactions dangereuses connues
- 10.3 Produits de décomposition dangereux:
Des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent se dégager à des températures supérieures à 250 °C

11. Informations Toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.
Voir également la section 8.

12. Informations écotoxicologiques

- 12.1 Ecotoxicité: pas d'effets connus
- 12.2 Mobilité: pas de potentialités connues
- 12.3 Persistance et dégradabilité: pas de potentiels de biodégradabilité connus
- 12.4 Potentiel de Bioaccumulation: pas de potentialités connues
- 12.5 Autres effets dangereux: pas d'effets connus

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1. Produit : Respecter les règlements locaux et nationaux !

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Compte tenu des composants et propriétés l'élimination comme déchet non dangereux (2000/532/EC) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs. (EWC – Nr. 120121) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Compte tenu des composants et propriétés doit être éliminé comme déchet dangereux (2000/532/EC) (EWC – Nr. 120120) |

13.2. Emballage : Respecter les règlements locaux et nationaux !

14. Informations relatives au Transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit

15. Informations Règlementaires

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables

16. Autres Informations

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

R48/23/25: Toxique: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par: UAS